



Interprofessionnalité dans le domaine de la santé

Jonction soins psychiques- somatiques



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Policy Brief

Renforcer la collaboration interprofessionnelle à la jonction entre soins psychiques et somatiques

De 2017 à 2020, le programme de promotion « Interprofessionnalité dans le domaine de la santé » de l'OFSP a permis de soutenir des projets de recherche et des mesures pratiques pour ancrer durablement l'interprofessionnalité dans la formation et la pratique. Les résultats de ce travail sont présentés dans quatre policy briefs dans le but de fournir aux décideurs politiques, aux responsables de formation et aux prestataires de soins un aperçu bref et concis des défis existants et des solutions possibles.

Ce policy brief fournit une vue d'ensemble des défis auxquels sont confrontés les prestataires de soins dans le traitement des personnes atteintes de troubles psychiques et somatiques, des difficultés que pose cette interface en matière de collaboration interprofessionnelle et de la manière dont la stigmatisation complique les soins. Sur cette base, il émet des recommandations relatives à des approches qui existent déjà ou qui pourraient être développées et mises en œuvre.

Constats

1	Les maladies psychiques sont toujours entourées d'incertitudes et de stigmates, ce qui entrave la participation des personnes touchées à leurs soins.
2	Les prestataires de soins n'ont pas encore tous pris conscience de l'interdépendance entre la santé mentale et physique.
3	Le manque de connaissance des différents profils professionnels entrave la collaboration aux interfaces l'offre en soins des personnes souffrant de troubles psychiques.
4	La rareté des places de thérapie dans les soins psychologiques et psychiatriques représente un frein à la collaboration interprofessionnelle.
5	Les modalités de facturation actuelles entravent la collaboration interprofessionnelle dans le domaine des soins ambulatoires psychologiques et psychiatriques.
6	La saisie électronique des données peut promouvoir l'interprofessionnalité. Toutefois, elle doit encore mieux cibler les besoins des utilisateurs.

Recommandation 1 : Les médecins généralistes et les pédiatres devraient systématiquement aborder la santé mentale avec leurs patients.

La première étape pour promouvoir l'interprofessionnalité à la jonction entre soins psychiques et somatiques consiste à identifier les pathologies psychiques. Il est nécessaire de tendre à ce que les outils de dépistage permettant d'évaluer la santé mentale soient utilisés aussi naturellement que les instruments relatifs aux soins somatiques. Comme mesure à court et moyen terme, une boîte à outils comprenant du matériel sur la santé mentale a été développée, dans le cadre du programme de promotion, pour la prise en charge psychologique et psychiatrique des enfants et adolescents. Ces outils visent à aider les professionnels à aborder facilement les questions de santé mentale. Les médecins de famille et les pédiatres devraient systématiquement remettre ces documents à leurs patients et à leurs représentants légaux, ce qui faciliterait non seulement le dépistage de troubles et de pathologies psychologiques et psychiatriques, mais contribuerait également à apaiser les discussions entourant la santé mentale.

Recommandations



Recommandation 2 : Les professionnels doivent être davantage sensibilisés au lien entre la santé mentale et physique.

La saisie holistique des tableaux cliniques doit être systématique. La psycho-oncologie pourrait servir de modèle. En effet, la collaboration entre les professionnels des soins somatiques, psychologiques et psychiatriques y est établie, ce qui permet aux patients de bénéficier plus facilement des méthodes de traitement appropriées. Dans l'idéal, les professionnels devraient travailler sur un même lieu. Lorsque cela n'est pas possible, une participation virtuelle ou des réseaux virtuels pourraient également être mis en œuvre de manière systématique. Des projets comme PsySomNet du Département de la santé de Bâle-Ville, qui vise à une évaluation holistique de l'état de santé, offrent également des pistes intéressantes.

Il est également nécessaire d'élaborer des listes de contrôle avec des procédures standardisées pour clarifier systématiquement l'implication, les rôles et les responsabilités des différents professionnels des domaines somatique, psychologique/psychiatrique et social. À cette fin, les prestataires concernés doivent s'attacher à collaborer. Ces listes de contrôle et d'autres outils devraient être enregistrés dans le répertoire en ligne de l'OFSP (www.bag.admin.ch/modeles-interprof) afin que d'autres intervenants puissent également les utiliser.

Recommandation 3 : La connaissance des compétences, des rôles et des responsabilités de chacun doit être encouragée et être une réalité au quotidien.

La confiance mutuelle entre les différents professionnels favorise la collaboration interprofessionnelle, en particulier lorsque les relations informelles sont difficiles à maintenir en raison de la distance géographique. Cette confiance peut être renforcée si les professionnels connaissent les compétences des autres groupes professionnels. Ces connaissances doivent

être encore consolidées, par exemple dans le cadre de formations continues et postgrades conjointes sur des sujets qui concernent tous les acteurs concernés, comme la numérisation, la communication, l'éthique ou la participation des patients.

Recommandation 4 : Un accès plus facile aux soins psychologiques et psychiatriques doit être envisagé.

Faciliter l'accès aux soins de santé mentale pourrait simplifier la coordination entre les professionnels. Il est recommandé à l'OFSP de lancer un projet de recherche pour examiner dans quelle mesure le passage du modèle de la délégation à celui de la prescription pourrait améliorer la prise en charge dans le domaine de la santé mentale des enfants et des adolescents et faciliter l'accès aux soins pour les groupes vulnérables, et si cela entraînerait une augmentation des volumes.

Recommandation 5 : Des possibilités d'optimiser les systèmes de tarification et de rémunération doivent être identifiées et des solutions doivent être mises en œuvre.

Les systèmes actuels de tarification et de rémunération ne sont pas optimaux pour promouvoir la collaboration interprofessionnelle. Ils doivent être améliorés : dans un premier temps, il convient d'identifier, avec la participation des différents acteurs, les domaines dans lesquels il existe un besoin concret d'ajustement. Dans un deuxième temps, les partenaires tarifaires devraient élaborer des propositions concrètes pour des ajustements ciblés. Dans une troisième étape, il conviendra de les mettre en œuvre, par exemple dans l'article relatif aux projets pilotes.

Toutefois, pour que le travail en interprofessionnalité soit inclus dans les systèmes de tarification et de rémunération, la démonstration empirique de ses bénéfices doit être renforcée. Pour ce faire, il convient de considérer aussi bien de nouveaux projets de recherche, que le suivi scientifique de projets déjà en cours.

Recommandation 6 : Les aides électroniques doivent être optimisées pour un usage interprofessionnel et leur utilisation doit être encouragée.

L'utilisation des outils numériques existants devrait être davantage encouragée. Pour ce faire, il est toutefois nécessaire que ces outils ciblent mieux les besoins des utilisateurs. La priorité doit être donnée à la compatibilité entre les systèmes primaires existants et à leur intégration dans le dossier électronique du patient (DEP). La Confédération devrait examiner la possibilité d'assurer cette compatibilité pour les nouveaux produits au moyen de normes de qualité similaires à celles des produits médicaux.

Autres policy briefs:

Soins ambulatoires · Soins stationnaires · Formation

Le policy brief ne prétend pas à l'exhaustivité. Il donne plutôt des impulsions individuelles pour ce qu'il convient de faire.

Editeur Office fédéral de la santé OFSP, Case postale, CH-3003 Berne ; www.bag.admin.ch/ppinterprof

Rédaction Cinzia Zeltner, OFSP ; **Concept graphique, mise en page, illustrations** Aline Telek

Commande : Tous les policy briefs ainsi que leurs versions longues sont disponibles gratuitement via le code QR, sur www.bag.admin.ch/policybriefs-interprof-f ou sur www.publicationsfederales.admin.ch (No. de commande : 316.609.f).

© Office fédéral de la santé publique, mars 2021

